

## Amundi Private Equity Funds lance « Amundi Mégatendances AV », un FCPR<sup>1</sup> éligible à l'assurance-vie

Amundi Private Equity Funds (« Amundi PEF »), acteur de référence du capital investissement en Europe, annonce le lancement du FCPR<sup>1</sup> « **Amundi Mégatendances AV** ». Éligible aux contrats d'assurance-vie, ce fonds permet à tout souscripteur d'investir indirectement dans les PME et les ETI<sup>2</sup> « de demain », plus précisément les entreprises bénéficiant de l'une des cinq « mégatendances mondiales » : la technologie, la démographie, la globalisation, l'environnement et les évolutions sociétales.

Dans l'environnement actuel de taux bas, le capital investissement apparaît comme une source de diversification pour les investisseurs à la recherche de rendement. L'étude annuelle de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) publiée fin juin 2017 révèle que le capital investissement français surperforme sur 10 ans (à fin 2016) les autres grandes classes d'actifs : le rendement annuel apparaît à 8,7%, plus de deux fois supérieur à celui des marchés d'actions cotées (3% pour le CAC 40 et 4,1% pour le CA All-Tradable-ex SBF 250<sup>3</sup>). La loi du 6 août 2015<sup>4</sup> pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « Loi Macron ») permet désormais d'inscrire les fonds communs de placement à risques (FCPR) dans la liste des actifs éligibles à l'assurance-vie.

Ciblant des entreprises essentiellement françaises et européennes<sup>5</sup>, « **Amundi Mégatendances AV** » permet la prise de participation minoritaire active (10% maximum) en capital développement et en capital-transmission dans des entreprises bénéficiant des « mégatendances mondiales ». Depuis quelques années, ces mégatendances agissent comme des forces disruptives et bouleversent l'économie mondiale dans tous les secteurs et notamment en Europe où de nombreuses PME et ETI jouissent de croissances fortes. Une étude réalisée par l'ESCP<sup>6</sup> démontre que sur les 5 dernières années, les ETI « mégatendances » surperforment les ETI « classiques ».

Stanislas Cuny, directeur de la gestion des fonds directs chez Amundi PEF au sein du pôle actifs réels et alternatifs (PARA) précise : « *Notre positionnement sur des mégatendances solides, vecteur de croissance et de performance pour les entreprises est ainsi une excellente opportunité tant pour les investisseurs que pour nos entreprises partenaires. « **Amundi Mégatendances AV** » s'inscrit dans le cadre plus large d'un programme d'investissement, dont la taille est fixée à environ 250M€. Ce programme comporte également deux Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI), un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) dédié à des fonds d'épargne salariale, et un mandat de gestion* ».

Avec l'appui d'un réseau de 1 500 apporteurs d'affaires sur tout le territoire, développé par l'équipe de gestion d'Amundi PEF mais également par les réseaux d'affaire du groupe Amundi, les ETI et PME sont sélectionnées selon un process exigeant : elles devront bénéficier de l'impact d'au moins l'une des 5 mégatendances identifiées, avoir un management de qualité, un historique de rentabilité probant, des objectifs de croissance organique ou externe et des fondamentaux financiers solides. Signataire des Principes de l'Investissement Socialement Responsable, Amundi PEF applique les principes ESG dans le choix des opérations-cibles dont le ticket moyen sera compris entre 10 millions et 35 millions d'euros et vise un objectif de Taux de Rendement Interne (TRI) par opération de 20% brut.

Accessible à partir de 100€ dans le cadre des contrats d'assurance-vie, « **Amundi Mégatendances AV** » est ouvert à la commercialisation jusqu'au 30 novembre 2018 (sous réserve de fermeture anticipée). Ce FCPR vise un Taux de Rendement Interne (TRI) net d'environ 10%.

<sup>1</sup> FCPR : **Fonds Commun de Placement à Risques, il présente un risque de perte en capital et le capital n'est pas garanti**

<sup>2</sup> PME : Petites et Moyennes Entreprises / ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire 3 Environnemental, Social et de Gouvernance

<sup>3</sup> Les TRI (taux de rendement interne) du CAC40 et du CAC All-Tradable sont calculés selon la méthodologie PME (Public Market Equivalent) : méthode de référence qui permet de répliquer les flux entrants et sortants du capital-investissement dans un indice de marché de référence. Sur la même base comparable de profil d'investissement, les performances du capital-investissement et des indices boursiers sont alors calculées en fonction des valeurs des portefeuilles en fin de période. Les indices sont utilisés avec dividendes réinvestis

<sup>4</sup> La loi Macron du 06-08-2015 prévoit un élargissement de la liste des actifs éligibles à l'assurance-vie, voir l'article 137.

<sup>5</sup> L'investissement dans les entreprises françaises représente environ 70% et dans les entreprises européennes environ 30%

<sup>6</sup> Etude réalisée par l'ESCP sur 2 échantillons de 100 ETI aléatoires, le premier basé sur des ETI exerçant dans un secteur d'activités « classique » et le second sur des ETI bénéficiant des mégatendances.

<sup>7</sup> Source AFIC/Ernst & Young – la capital investissement français au 31/12/2014 [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)

| <b>Principales caractéristiques techniques du FCPR « Amundi Mégatendances AV »</b> |  |
|--|--|
| <b>Code ISIN</b>   | PARTS A FR0013252715 (réservé aux assureurs)<br><br>PARTS B FR0013252723   |
| <b>Structure juridique</b>   | Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) agréé par l'AMF en date du 16 juin 2017   |
| <b>Société de gestion</b>  | Amundi Private Equity Funds  |
| <b>Dépositaire</b>   | CACEIS Bank  |
| <b>Risque</b>  | Capital non garanti  |
| <b>Nombre d'investissements cibles</b>   | Minimum 10   |
| <b>Durée du fonds et de blocage des avoirs</b>                                     | 10 ans maximum<br><br>Période d'investissement se terminant le 30 septembre 2022   |
| <b>Cas de déblocage anticipé</b>   | Décès de l'assuré : remboursement en espèces, sur demande de l'assureur (jusqu'à 10% de l'actif du Fonds). Sinon remboursement en parts du FCPR  |
| <b>Commission de gestion</b>   | TFAM* : 2,929%   |
| <b>Dépositaire et frais de valorisation</b>  | 0,12% TTC (0,10% HT) sur l'actif net du Fonds  |
| <b>Valeurs liquidatives</b>  | Bimensuelles   |
| <b>Minimum de souscription</b>   | 100€   |
| <b>Cas de rachat du contrat ou de l'unité de compte FCPR en cours de vie</b>       | L'assureur peut demander, en cas de rachat du contrat (ou de l'unité de compte FCPR) en cours de vie par l'assuré ayant opté pour le remboursement en titres, à transférer ses parts du FCPR sur un compte-titres de l'assuré. |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Indicateur de risque</b> | <p><b>Recommandations : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant dix (10) ans à compter de la date de constitution du Fonds.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Indicateur synthétique de rendement et de risque du Fonds</b></p> <p style="text-align: center;">A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible <span style="float: right;">A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé</span></p> <div style="text-align: center;"> </div> <p>Sur une échelle de risque classée de 1 à 7 le Fonds est positionné au niveau du risque le plus élevé. Ce positionnement se justifie par (i) une exposition du fonds au marché des entreprises non cotées (ii) à une absence de garantie du capital investi (iii) par l'ensemble des risques liés aux contraintes de gestion de ce Fonds.</p> |
|-----------------------------|---|

\*TFAM : Taux de Frais Annuel Moyen

**L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que ce fonds présente un risque de perte en capital ; il s'agit d'un investissement de long terme sur 10 ans maximum, avec un risque de liquidité compte tenu de la participation dans des sociétés non cotées ou cotées sur des marchés peu liquides.**

### **A propos d'Amundi Private Equity Funds**

Avec plus de 6,5 milliards d'euros d'encours (au 31 décembre 2016), Amundi Private Equity Funds offre à ses clients particuliers et institutionnels une large gamme de produits construits en fonction de leurs besoins. Les clients peuvent investir dans deux types de produits : les fonds directs dédiés à la prise de participation en direct dans des sociétés non cotées (en stade de développement et de transmission) ; et les fonds de fonds dédiés aux investissements dans les fonds de private equity, de dette privée et d'infrastructure. Amundi PEF est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP 99.105, société anonyme au capital de 12 394 096€, détenue à 100% par Amundi.

### **A propos d'Amundi**

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial<sup>1</sup>. Avec l'acquisition de Pioneer Investments, le Groupe gère désormais plus de 1 300 milliards<sup>2</sup> d'euros et compte six plateformes de gestion principales<sup>3</sup>. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Ayant son siège social à Paris et cotée en Bourse depuis novembre 2015, Amundi est la 1<sup>ère</sup> société de gestion d'actifs européenne en termes de capitalisation boursière, et la 5<sup>e</sup> au niveau mondial<sup>4</sup>.

Avec un périmètre élargi, Amundi peut proposer à ses clients une gamme enrichie d'outils et de services. Grâce à ses capacités de recherche uniques et au talent de 5 000 collaborateurs et experts des marchés, basés dans 37 pays, Amundi fournit aux particuliers, aux clientèles institutionnelles et corporate des solutions d'épargne et d'investissement innovantes pour répondre à leurs besoins, objectifs de rendement et profils de risque spécifiques.

<sup>1</sup> Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion à décembre 2016.

<sup>2</sup> Source : chiffres pro-forma combinés d'Amundi et Pioneer Investments à fin décembre 2016.

<sup>3</sup> Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

<sup>4</sup> Capitalisation boursière au 30 avril 2017

### **Amundi. La confiance, ça se mérite.**

Rendez-vous sur [www.amundi.com](http://www.amundi.com) pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.



### **Contact presse:**

**Amundi** : Sonia Kobiela – 01.76.33.79.56 – [sonia.kobiela@amundi.com](mailto:sonia.kobiela@amundi.com)

### **Information :**

*Le présent document, donné à titre d'information, est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble, et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel AMUNDI décline toute responsabilité. Les informations communiquées ne constituent ni une offre,*

*ni un conseil en investissement. L'investissement en instruments financiers n'est pas garanti et peut donc perdre de la valeur, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement et de vous rapporter notamment aux rubriques « Objectifs et politique d'investissement », « profil de risque et de rendement » et « frais » du DICI. Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) qui comporte les informations essentielles sur l'OPC. Le prospectus complet est disponible sur le site [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com) ou sur simple demande auprès d'AMUNDI.*

*Edité par Amundi Private Equity Funds 90, boulevard Pasteur - 75730 Paris Cedex 15 – France Tél. : +33 (0)1 43 23 09 89 - [amundi.com](http://amundi.com) Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros - 422 333 575 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 99.015.*